

Délibération N°5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le **Vingt Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 14 Février 2024 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, suppléant de M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS,
M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES,
M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à Mme WALRAET

Absente :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique que la rénovation énergétique des bâtiments publics est un levier essentiel de la stratégie du Gouvernement pour respecter les objectifs européens et nationaux de baisse de la consommation énergétique, mais également l'objectif de diminuer d'environ 60 % les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment d'ici 2030, et l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

L'atteinte de ces objectifs induit des besoins d'investissements massifs pour le parc public, qui doit accélérer considérablement sa transition.

La mesure de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du fonds vert s'inscrit dans le prolongement des crédits affectés à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance. Le fonds vert permet ainsi d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique, en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour une diminution de leur consommation énergétique et un meilleur confort des agents et des usagers.

Aussi La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a fait réaliser des études thermiques afin de pouvoir préconiser des travaux adaptés en terme de réduction des consommations énergétiques pour le Gymnase Bernard LE PROVOST et l'école élémentaire de Lapalisse.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

**RENOVATIONS
ENERGETIQUES: DEMANDE
DE FONDS VERT**

**Travaux d'amélioration des performances énergétiques
Programme Scolaire :**

Les travaux sont : Remplacement des différents caissons de ventilation simple-flux par des Centrales de Traitement d'Air, Contrôle du chauffage, pilotage à distance...

Le montant des travaux est estimé à 281 300 € HT.

Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 48 %.

Le Plan de financement proposé est :

FEDER 40 % : 112 520,06 €
DETR 10 % : 28 130,02 €
Fonds Vert 30 % : 84 390,05 €
Autofinancement : 56 259,87 €

**Travaux d'améliorations des performances énergétiques
Gymnase Bernard LE PROVOST :**

Le Cabinet d'études thermiques a préconisé plusieurs travaux: Le remplacement de l'éclairage dans le gymnase existant, le remplacement des menuiseries, l'isolation des façades de la salle multisports et de la salle Gymnastique.

Le Montant total des travaux est de 575 000 € HT

Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 52 %.

Le Plan de financement proposé est :

DETR 45 % : 258 750,00 €
Fonds Vert 35 % : 201 250 €
Autofinancement 20 % : 115 000 €

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux d'amélioration des performances énergétiques pour le programme scolaire et le gymnase Bernard le Provost tels qu'indiqués ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention au titre du fonds vert rénovation énergétique des bâtiments.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :
Publié ou Notifié le : 26 FEV. 2024
le : 21 FEV. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Le Président,
J. de CHABANNES,

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"